République Française
Département PUY DE DOME
COMMUNE DE MONTFERMY

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024 Publié le 2 0 DEC 2024



ID: 063-216302380-20241214-2024\_07\_05-DE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 14/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote

A l'unanimité des membres présents

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le:

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 09/12/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2024.

Présents: M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,

Mme CHAUVY Christiane,

MM: ARNAUD Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT

Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CONDAT Daniel à M. NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s): Mme CHARRETON Amandine

Absent(s): Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

# 2024\_07\_05 - PROGRAMMATION DU FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC) 2025

#### VU:

- le Code Général des Collectivités Territoriales;
- le dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023-2026 et son règlement;

#### **CONSIDERANT QUE:**

- le FIC permet le financement de projets communaux sous réserve du respect des montants subventionnables et du taux d'intervention fixé par le Conseil Départemental;
- les dépenses subventionnables pour la période 2023-2026 sont plafonnées à 230 000 €, dont 196 935 € pour la voirie. Le taux d'intervention maximal est de 40%, ce taux pouvant être ajusté en fonction des cofinancements.

#### **EXPOSE DE M. LE MAIRE:**

M. le Maire propose d'inscrire au programme FIC 2025 les projets suivants :

- Enfouissement des réseaux "Les Combres d'en haut", dans le cadre de la convention tripartite Conseil Départemental / Orange / Commune, pour un montant des dépenses H.T. retenu de 10 200 €;
- Travaux de voirie dans le cadre du programme 2025, pour un montant de dépenses H.T. retenu de 51 616 €.

Le montant total des dépenses H.T. retenu pour ces deux projets est de 61 816,00 €, avec un montant subventionnable estimé à 24 726,00 € (soit 40% du total des dépenses).

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 2 0 DEC 2024



ID: 063-216302380-20241214-2024\_07\_05-DE

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1. APPROUVE les projets de travaux présentés par M. le Maire ;
- 2. SOLLICITE une aide auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC pour les projets proposés ;
- 3. APPROUVE la programmation FIC 2025 et son plan de financement :
  - 1. Enfouissement des réseaux "Les Combres d'en haut" pour un montant H.T. de 10 200 €:

Conseil Départemental (FIC), soit 40 % 4 080 €

Autofinancement, soit 60 % 6 120 €

2. Travaux de voirie pour un montant de 51 616 €

Conseil Départemental (FIC), soit 40 % 20 646 €

Autofinancement, soit 60 % 30 970 €

- 4. AUTORISE M. le Maire à solliciter l'aide auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC ;
- 5. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et pour signer tous documents s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 17/12/2024

Vladimir LONGEHAMBON

Le Maire

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE